

COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-FORON
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Identification de la collectivité locale :

Commune de LA ROCHE-SUR-FORON

Objet de l'enquête publique conjointe : par arrêté n°2019-1092 du 11 octobre 2019, Monsieur Sébastien MAURE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique conjointe relative aux projets :

- de révision générale de plan local d'urbanisme (PLU)
- de zonage de l'assainissement – volet eaux pluviales

Caractéristiques principales de l'enquête publique conjointe :

L'enquête publique conjointe se déroulera à la mairie du lundi 4 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019 inclus. Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable pendant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (hors fermeture exceptionnelle et jour férié). M. Georges CONSTANTIN, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Il recevra en mairie les observations, propositions, contre-propositions du public pendant les quatre permanences fixées aux dates et heures suivantes :

- Lundi 4 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mardi 26 novembre 2019 de de 14h00 à 17h00
- Vendredi 6 décembre 2019 de 14h00 à 16h00

Pendant la durée de l'enquête publique conjointe, les observations, propositions, contre-propositions sur les projets de plan local d'urbanisme, de zonage de l'assainissement – volet eaux pluviales - pourront être consignées sur les registres d'enquête dédiés déposés en mairie.

Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de La Roche-sur-Foron, COMMISSAIRE ENQUETEUR, 1 Place de la Mairie, CS 10130, 74805 LA ROCHE-SUR-FORON CEDEX avec la mention spécifique du dossier pour lequel le courrier est destiné :

- « ENQUETE PUBLIQUE **PLU** - Ne Pas Ouvrir »,
- « ENQUETE PUBLIQUE **ZONAGE ASSAINISSEMENT VOLET EAUX PLUVIALES** - Ne Pas Ouvrir »,

Elles peuvent être encore adressées et enregistrées par voie électronique via le site internet de la Mairie <http://www.larochesurforon.fr/> au moyen de l'adresse mail et du registre dématérialisé attribués spécifiquement pour chacun des deux dossiers soumis à l'enquête publique conjointe :

- **ENQUETE PUBLIQUE PLU :**

<https://www.registre-dematerialise.fr/1749>
enquete-publique-1749@registre-dematerialise.fr

- **ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE ASSAINISSEMENT – VOLET EAUX PLUVIALES :**

<https://www.registre-dematerialise.fr/1750>
enquete-publique-1750@registre-dematerialise.fr

Ces remarques seront tenues à disposition du public avec les registres d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie et sur le site internet à l'issue de l'enquête publique conjointe, et pendant une durée d'un an.